



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC CHARLEVOIX-EST**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 15 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 15e jour du mois de décembre 2025, à 19h48 au local prévu à cette effet, suite à la séance ordinaire de conseil.

**Sont présents et forment quorum Messieurs les conseillers Mathieu Ouellet, Emmanuel Savard et Guillaume Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.**

**Était absent : Marco Foster**

**Madame Mariève Bouchard agissait comme greffière lors de la séance.**

**L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.**

Le président d'assemblée, soit Monsieur Donald Kenny, informe le conseil qu'à moins de manifeste expressément le désir de le faire, ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Donald Kenny, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

- 1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**
- 2. ADMINISTRATION**
  - 2.1 Dépôts et adoption des prévisions budgétaires 2026**
  - 2.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 3.1 Public**
  - 3.2 Membres du conseil**
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**1. Ouverture de la séance à 19h48**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. ADMINISTRATION**

**3. 1 Dépôts et adoption des prévisions budgétaires 2026**

Réso # 20112-24



Espace pour parapheer

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été affiché au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté en vertu de l'article 956 du code municipal, soit le 8 décembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

**QU'**une copie soit acheminée à la population par la poste.

#### **ARTICLE 1 DÉPENSES**

Le Conseil prévoit les dépenses suivantes pour l'année financière 2025 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	340 754 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	97 782 \$
<b>TRANSPORT</b>	104 979 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	144 067 \$
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	56 691 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	9 565 \$
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	4 535 \$
<b>AFFECTATION</b>	15 348 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>773 721 \$</b>

#### **ARTICLE 2 RECETTES**

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes;

<b>TAXES</b>	564 443 \$
<b>COMPENSATION</b>	68 783 \$
<b>TRANSFERT</b>	103 085 \$
<b>SERVICES RENDU</b>	18 150 \$
<b>IMPOSITION DE DROIT</b>	9 160 \$
<b>INTÉRÊTS</b>	4 500 \$
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>	500 \$
<b>SURPLUS AFFECTÉS/NON-AFFECTÉS/FONDS/RÉSERVES</b>	5 100 \$
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	<b>773 721 \$</b>

Réso # 20212-24

#### **3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Mathieu Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.



## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028

PROJETS	Prévisions	2026		2027		2028	
		Détails	Prévisions	Détails	Prévisions	Détails	Prévisions
Rénovation Édifice Albert-Boulianne		44 265 \$ Contribution municipale Financement	Féminisation l'époque avant	(44 265) \$ TECO - 2024-2028			
Équipement municipal		23 000 \$ Contribution municipale Financement	Renouvellement des enseignes	(4 200) \$ Fonds Rénovation	10 000 \$ Photocopies commerciale	(10 000) \$ Fonds général	
Retirer la fumaise à l'huile		18 000 \$ Contribution municipale Financement	Projet structurant (NHC)				
Traitement des eaux usées		62 000 \$ Contribution municipale Financement	Surveillance du chantier et début des travaux	(62 000) \$ PRIMEAU	Surveillance de chantier et début des travaux	(62 000) \$ PRIMEAU	Surveillance de chantier et début des travaux.
Mise à niveau des postes de chloration et infrastructures d'eau potable et d'égoût		10 000 \$ Contribution municipale Financement		(10 000) \$ TECO 2024-2028			
Développement résidentiel		36 200 \$ Contribution municipale Financement	Développement résidentiel (amortage et marketing)	(23 600) \$ Fonds général			Poursuite du développement
Salle Henri-Paul-Chamberland		(12 500) \$ Contribution municipale Financement	Dernier versement MHC 12-5000\$				
Acquisition d'équipement en matière de sécurité civile		13 000 \$ Contribution municipale Financement	Aménagement d'un terrain de soccerball	(3 250) \$ Surplus non affectés			
Voie		10 675 \$ Contribution municipale Financement	Acquisition d'une remorque portative et configuration d'un camion électrique pour son démantèlement	(2 915) \$ Surplus non affectés	(17 700) \$ Surplus affectés		Prolongement du sentier existant nouveau sentier
Continuité des sentiers pédestres		12 000 \$ Contribution municipale Financement					
		357 540 \$ Contribution municipale Financement					
		(14 525) \$ Revenus					
		(123 015) \$					
		(157 540) \$					

QU'une copie soit acheminée à la population par la poste.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Membres du conseil
- 4.2 Public

Réso # 20312-24

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h10.



*Donald Kenny*  
Donald Kenny  
Maire

*Mariève Bouchard*  
Mariève Bouchard  
Directrice générale / greffière-trésorière

*Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*